

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JUIN 2026

Date de convocation

2 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Excusé : 0

Votants : 15

Pouvoir : 1

L'an 2026, le onze du mois de juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

Présents : MM. BEVER Samuel, POUCHELE Stéphane, Edith ELLEBOUDT, Didier LAREAL, DELESALLE Marie, FLORENT Nathalie, PEEL Eric, DEMADE Arnaud, AUDEGON Blandine, CARON Sabine, VERRYSER Stéphane, LAMOTE Julien, TORCQ Rémi et THORIS Caroline.

VOTES

Avis Favorables : 15

Bulletins blancs : /

Avis défavorables : /

Excusé : Néant

Pouvoir : Mme LACROIX Jennifer a donné pouvoir à Mme Sabine CARON

Secrétaire : Mme Sabine CARON

Objet : Affectation des résultats 2025

Monsieur le Maire rappelle la délibération votée le 24 avril dernier.

Excédent de fonctionnement cumulé s'élevant à : 374 508.22 €,

Déficit d'investissement s'élevant à : 122 048.49 €

Restes à réaliser :

- Investissement Dépenses : -25 972.80 €

- Investissement Recettes : 98 270.44 €

Compte tenu des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 49 750,85 €

Le besoin de financement de la section d'investissement nécessite un prélèvement sur les excédents cumulés de la section de fonctionnement via une recette au 1068.

En conséquence, les résultats reportés sont :

- En recettes d'investissement : au compte 002 : 324 757.37 €
- En dépenses d'investissement : au compte 001 : 122 048.49 €

Le financement de la section d'investissement est complété par une recette au 1068 d'un montant de 49 750 €

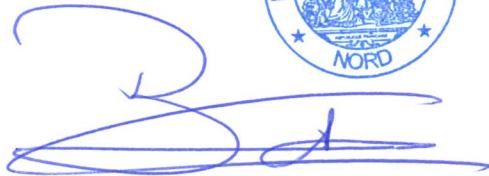
Monsieur le Maire précise que le Service de Gestion Comptable d'Hazebrouck demande de compléter la délibération initiale d'affectation du résultat 2025 par un versement d'un montant de 49 750.85€ au compte 1068.

Le budget, tel qui a été voté, ne présente pas d'imperfection.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, pour la régularisation de la délibération sur le montant de 49 750.85 € en recettes d'investissement - compte 1068

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Samuel BEVER



Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Sabine CARON



ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JUIN 2026

Date de convocation

2 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Excusé : 0

Votants : 15

Pouvoir : 1

L'an 2026, le onze du mois de juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

Présents : MM. BEVER Samuel, POUCHELE Stéphane, Edith ELLEBOUDT, Didier LAREAL, DELESALLE Marie, FLORENT Nathalie, PEEL Eric, DEMADE Arnaud, AUDEGON Blandine, CARON Sabine, VERRYSER Stéphane, LAMOTE Julien, TORCQ Rémi et THORIS Caroline.

VOTES

Avis Favorables : 15

Bulletins blancs : /

Avis défavorables : /

Excusé : Néant

Pouvoir : Mme LACROIX Jennifer a donné pouvoir à Mme Sabine CARON

Secrétaire : Mme Sabine CARON

Objet : Gestion des immobilisations et l'amortissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321-2 et L.2321-28

Vu l'instruction budgétaire M57

Considérant que la procédure d'amortissement permet de retranscrire une image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine communal.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à la renouveler. Cet amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résulte de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. Cet élément est une dépense obligatoire à inscrire au budget.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 septembre 2024 ayant pour objet « la durée d'amortissement pour la borne IRVE à Territoire Energie Flandre.

Considérant que ces dépenses doivent être amorties et qu'il convient de prévoir la durée d'amortissement.

Pour le versement de subventions d'équipement, la durée réglementaire est d'un maximum de 5 ans.

Le Conseil Municipal avait fixé la durée d'amortissement à 5 ans avec application de la méthode d'amortissement linéaire au prorata temporis.

Monsieur le Maire propose de généraliser cette délibération à tous les comptes du 204 et de la compléter afin d'y inclure les dispositions relatives aux subventions versées inférieures ou égales à 1 000 € pour lesquels l'amortissement s'effectue en une seule année au 1^{er} janvier de l'année suivant celle du versement de la subvention.

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal sur cette proposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de Monsieur le Maire

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Samuel BEVER

Le secrétaire de séance,
Sabine CARON



ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JUIN 2026

Date de convocation

2 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Excusé : 0

Votants : 15

Pouvoir : 1

L'an 2026, onze du mois de juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

Présents : MM. BEVER Samuel, POCHELE Stéphane, Edith ELLEBOUDT, Didier LAREAL, DELESALLE Marie, FLORENT Nathalie, PEEL Eric, DEMADE Arnaud, AUDEGON Blandine, CARON Sabine, VERRYSER Stéphane, LAMOTE Julien, TORCQ Rémi et THORIS Caroline.

VOTES

Avis Favorables : 15

Bulletins blancs : /

Avis défavorables : /

Excusé : Néant

Pouvoir : Mme LACROIX Jennifer a donné pouvoir à Mme Sabine CARON

Secrétaire : Mme Sabine CARON

Objet : Demande d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2026 (ASRDA)

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le Conseil départemental du Nord a réitéré pour 2026 ses dispositifs de soutien aux projets d'investissement des communes et intercommunalités.

L'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération est destinée à apporter un soutien aux communes et aux EPCI pour la réalisation d'aménagements de sécurisation des routes départementales en agglomération.

Le projet de réalisation de création d'écluses et d'installation de plots lumineux et potelets est éligible à l'Aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération à hauteur de **19 544.06 €**

Le coût du projet de modération de la vitesse de circulation et le renforcement de la visibilité des traversées piétonnes sur la RD 17, notamment, route d'Herzeele et rue de Watou est estimé à **26 058.75 € HT**.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin :

- de réaliser les travaux pour modérer la vitesse de circulation et renforcer la visibilité des traversées piétonnes
- d'approuver le plan de financement présenté,
- de solliciter l'ASRDA à hauteur de **19 544.06 €** pour ce projet au titre de l'exercice 2026,
- de l'autoriser à prendre toutes les dispositions et à signer tout acte rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent **un avis favorable** aux propositions de Monsieur le Maire, à savoir :

- de réaliser les travaux pour modérer la vitesse de circulation et renforcer la visibilité des traversées piétonnes
- d'approuver le plan de financement présenté,
- de solliciter l'ASRDA à hauteur de **19 544.06 €** pour ce projet au titre de l'exercice 2026,
- de l'autoriser à prendre toutes les dispositions et à signer tout acte rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Samuel BEVER



Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Sabine CARON



ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JUIN 2026

Date de convocation

2 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Excusé : 0

Votants : 15

Pouvoir : 1

L'an 2026, le onze du mois de juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

Présents : MM. BEVER Samuel, POCHELE Stéphane, Edith ELLEBOUDT, Didier LAREAL, DELESALLE Marie, FLORENT Nathalie, PEEL Eric, DEMADE Arnaud, AUDEGON Blandine, CARON Sabine, VERRYSER Stéphane, LAMOTE Julien, TORCQ Rémi et THORIS Caroline.

VOTES

Avis Favorables : 15

Bulletins blancs : /

Avis défavorables : /

Excusé : Néant

Pouvoir : Mme LACROIX Jennifer a donné pouvoir à Mme Sabine CARON

Secrétaire : Mme Sabine CARON

Objet : tarifs des repas à la restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'en date du 24 septembre 2025 une délibération a été votée pour augmenter le prix du repas « enfant » à la restauration scolaire afin de s'harmoniser avec les tarifs des deux autres communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

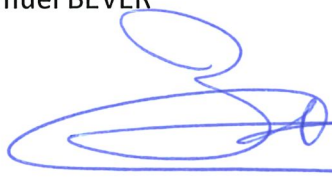
Le tarif retenu était de 3.20 € pour l'année scolaire 2025-2026, en sachant que les 2 autres communes du RPI étaient à 3.50 € et passeront à 3.60 € au 1^{er} septembre 2026.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal sur le tarif de la rentrée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de conserver le tarif de 3.20 €.

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Samuel BEVER



Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Sabine CARON



ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JUIN 2026

Date de convocation

2 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Excusé : 0

Votants : 15

Pouvoir : 1

L'an 2026, le onze du mois de juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

Présents : MM. BEVER Samuel, POUCHELE Stéphane, Edith ELLEBOUDT, Didier LAREAL, DELESALLE Marie, FLORENT Nathalie, PEEL Eric, DEMADE Arnaud, AUDEGON Blandine, CARON Sabine, VERRYSER Stéphane, LAMOTE Julien, TORCQ Rémi et THORIS Caroline.

VOTES

Avis Favorables : 15

Bulletins blancs : /

Avis défavorables : /

Excusé : Néant

Pouvoir : Mme LACROIX Jennifer a donné pouvoir à Mme Sabine CARON

Secrétaire : Mme Sabine CARON

Objet : Tarifs périscolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs de l'accueil périscolaire n'ont pas été modifiés depuis le 19 juin 2008.

Les horaires d'ouverture et de fermeture de la structure sont les suivants :

Le matin : de 7h15 à 8h15 et de 8h15 à 9h15 du fait du passage du bus à 8h20 pour les enfants qui se rendent à Bambecque et à Oost-Cappel dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Le soir : de 16h45 à 18h30

La tarification en vigueur est la suivante :

Quotient Familial	Tarif vacation (matin ou soir) De 7h15 à 9h15 ou 16h45 à 18h30	Tarif demi-vacation (matin) De 7h15 à 8h15 ou 8h15 à 9h15
$0 \leq QF \leq 600$	1.60 €	0.80 €
$601 \leq QF \leq 750$	1.70 €	0.85 €
$751 \leq QF \leq 900$	1.80 €	0.90 €
$901 \leq QF \leq 1150$	1.90 €	0.95 €
$1151 \leq QF \leq 1800$	2.00 €	1.00 €

Monsieur le Maire :

- Précise que le goûter est offert l'après-midi
- Demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur ces tarifs en sachant que les communes de Bambecque et Oost-Cappel ont une adhésion de 10 € annuelle par famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- de ne pas augmenter le tarif par tranche tarifaire
- de conserver les tarifs en vigueur selon la grille tarifaire ci-dessus
- de ne pas appliquer une adhésion annuelle de 10 € par famille pour l'accès aux services et la participation aux frais divers
- de ne pas facturer le goûter l'après-midi

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Samuel BEVER



Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Sabine CARON



ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JUIN 2026

Date de convocation

2 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Excusé : 0

Votants : 15

Pouvoir : 1

L'an 2026, le onze du mois de juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

Présents : MM. BEVER Samuel, POUCHELE Stéphane, Edith ELLEBOUDT, Didier LAREAL, DELESALLE Marie, FLORENT Nathalie, PEEL Eric, DEMADE Arnaud, AUDEGON Blandine, CARON Sabine, VERRYSER Stéphane, LAMOTE Julien, TORCQ Rémi et THORIS Caroline.

VOTES

Avis Favorables : 15

Bulletins blancs : /

Avis défavorables : /

Excusé : Néant

Pouvoir : Mme LACROIX Jennifer a donné pouvoir à Mme Sabine CARON

Secrétaire : Mme Sabine CARON

Objet : Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs de l'accueil de loisirs n'ont pas été modifiés depuis le 16 décembre 2024.

Le centre de loisirs est organisé sur la commune, une semaine, pendant les vacances scolaires de la Toussaint, d'hiver et de printemps.

La tarification en vigueur est la suivante :

Quotient Familial	Forfait 5 jours Demi-journée	Forfait 5 jours Journée	Tarif du repas
$0 \leq QF \leq 600$	21.50	35.50	3.20
$601 \leq QF \leq 750$	23.00	38.00	3.20
$751 \leq QF \leq 900$	24.50	40.50	3.20
$901 \leq QF \leq 1150$	26.00	43.00	3.20
$1151 \leq QF \leq 1800$	27.50	45.50	3.20

Quotient Familial	Forfait 4 jours Demi-journée avec	Forfait 4 jours Journée	Tarif du repas
$0 \leq QF \leq 600$	17,20€	28.40€	3.20
$601 \leq QF \leq 750$	18.40€	30.40€	3.20
$751 \leq QF \leq 900$	19.60€	32.40€	3.20
$901 \leq QF \leq 1150$	20.80€	34.40€	3.20
$1151 \leq QF \leq 1800$	22.00€	36.40€	3.20

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur ces tarifs

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les mêmes tarifs.

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Samuel BEVER




Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Sabine CARON



ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JUIN 2026

Date de convocation

2 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Excusé : 0

Votants : 15

Pouvoir : 1

L'an 2026, onze du mois de juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

Présents : MM. BEVER Samuel, POUCHELE Stéphane, Edith ELLEBOUDT, Didier LAREAL, DELESALLE Marie, FLORENT Nathalie, PEEL Eric, DEMADE Arnaud, AUDEGON Blandine, CARON Sabine, VERRYSER Stéphane, LAMOTE Julien, TORCQ Rémi et THORIS Caroline.

VOTES

Avis Favorables : 15

Bulletins blancs : /

Avis défavorables : /

Excusé : Néant

Pouvoir : Mme LACROIX Jennifer a donné pouvoir à Mme Sabine CARON

Secrétaire : Mme Sabine CARON

Objet : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la réception d'un courrier de Monsieur le Sous-préfet indiquant que la délibération de constitution de la commission d'appel d'offres, votée le 2 avril 2026, n'est pas conforme aux dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

En effet, cet article précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission est composée : « ...par le maire ou son représentant, président, et par 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires(...) ».

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'annuler la délibération du 2 avril dernier et de voter de nouveau pour la constitution de la commission.

Monsieur le Maire rappelle les membres désignés le 2 avril dernier

M. Julien LAMOTE

M. Rémi TORCQ

M. Eric PEEL

Mme Caroline THORIS

En tant que membres titulaires

M. Didier LAREAL

M. Stéphane POUCHELE

M. Stéphane VERRYSER

Mme Sabine CARON

En tant que membres suppléants

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal sur les candidatures, Mesdames Caroline THORIS et Sabine CARON indique ne plus être candidates.

Considérant que l'élections des membres doit avoir lieu à bulletin secret, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote et proclame les résultats suivants : 15 voix pour

Membres titulaires

M. Julien LAMOTE

M. Rémi TORCQ

M. Eric PEEL

Membres suppléants

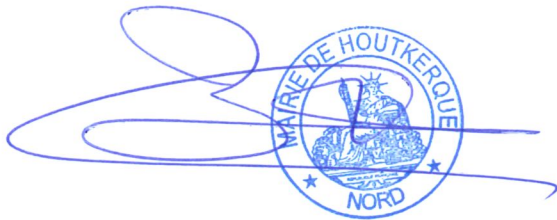
M. Didier LAREAL

M. Stéphane POUCHELE

M. Stéphane VERRYSER

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Samuel BEVER



Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Sabine CARON